Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202606-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-06

Objet : réfection de la rue du Prieuré

Rapporteur : Caroline RIBEZZO, conseillère déléguée aux projets structurants

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-77 attribuant la marché à bons de commande « Voirie 2023-2026 »,

A l'occasion des travaux pour l'aménagement de la rue de Kerievel , il est proposé la réfection de la rue du Prieuré pour un montant de 26 942,70 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection de la rue du Prieuré tel que présenté ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer le devis.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)